

Sommaire

Page 1 : Edito

Page 3 : PPCR

Page 5 : PsyEN

Page 7, 8 : Constellations

Page 10 : Direction

Pages 2 : Le SNUDI-FO 53

Page 4 : CHSCT – crise sanitaire

Page 6 : Laïcité – SFT

Page 9 : Revue de presse

Page 11 : Grèves - AESH

La nécessité d'une mobilisation d'ampleur !

Macron et son gouvernement iront jusqu'au bout de leur feuille de route : réformes des retraites, assurance chômage, salaires et paupérisation, destruction du statut général des fonctionnaires...

Et pour l'école ? La PRIVATISATION est clairement engagée... ce mot n'est désormais plus un tabou !

Loi Rilhac pour des directeurs-managers et supérieurs, expérimentation du recrutement des PE par les directeurs, autonomie des écoles, enseignants sous contrats... C'est ce qu'on appelle une école privée.

Nous y sommes ; voici l'école du futur de Macron ! Chacun aura entendu les fanfaronnades présidentielles lors de la rentrée du président de la République à Marseille.

Et demain, pour celles et ceux qui resteraient fonctionnaires il restera PPCR qui a instauré l'arbitraire hiérarchique dans le déroulement de carrière, passage à la hors classe et à la classe exceptionnelle, ou encore les formations « constellations »

La loi Dussopt, miroir de la loi Travail (El-Khomry), avec la fin des CHSCT, la fin des CAP et donc la fin des prérogatives de contrôle des élus du personnel sur le mouvement et les promotions qui avaient été instaurées dans le statut des fonctionnaires de 1946...

Alors oui, la liste est encore tristement longue et les raisons de la colère et de la mobilisation ne manquent pas...

Casser nos statuts pour privatiser l'Ecole, pour faire de l'accès

au savoir un marché, nous est insupportable ! Alors empêchons cela. Regroupons-nous avec le SNUDI-FO 53, résistons et agissons... Maintenant et vite !

Oui, les « journées d'action » isolées décidées par quelques directions syndicales apparaissent bien souvent comme des journées symboliques, avec peu d'impact. Mais rappelons-nous du 5 décembre 2019 : pourquoi la grève a-t-elle été puissante ? parce qu'elle avait été préparée, parce qu'il y avait des RIS en amont, parce que la perspective d'une reconduction était déjà présente dans nos esprits (cette perspective fait peut-être peur à certaines directions syndicales nationales qui préfèrent ne pas trop gêner ?).

Si chacun sait qu'une journée de grève sans perspective ne permet pas la construction d'un réel rapport de force... Alors, décidons avec le syndicat en participant dans la vie démocratique de notre outil de résistance. Mobilisons-nous pour sauver l'Ecole Publique de la privatisation et de l'offensive contre nos droits.

Le débat sur les journées de grève isolées et les modalités d'action est totalement légitime. Cela ne doit pas nous diviser. Bien au contraire, ce débat doit tous nous conduire à prévoir des AG dans tous les départements, dans nos écoles. Le SNUDI-FO de la Mayenne, syndicat actif et mobilisé est à votre disposition. Des réunions pour donner la parole, des AG pour que tous les grévistes, syndiqués ou non, DECIDENT de la suite à donner...

Bonne rentrée militante

Stève Gaudin, secrétaire départemental



Les correspondants de secteur du SNUDI-FO 53



Fabien Orain
IME - Montaudin—ASH



Antoine Blanchet
TR - Mayenne



Camille Le Mauff
disponibilité



Catherine Destoop
(directrice) - L. Michel,
Mayenne



Nathalie Camus
(directrice) -
Marcillé-la-Ville



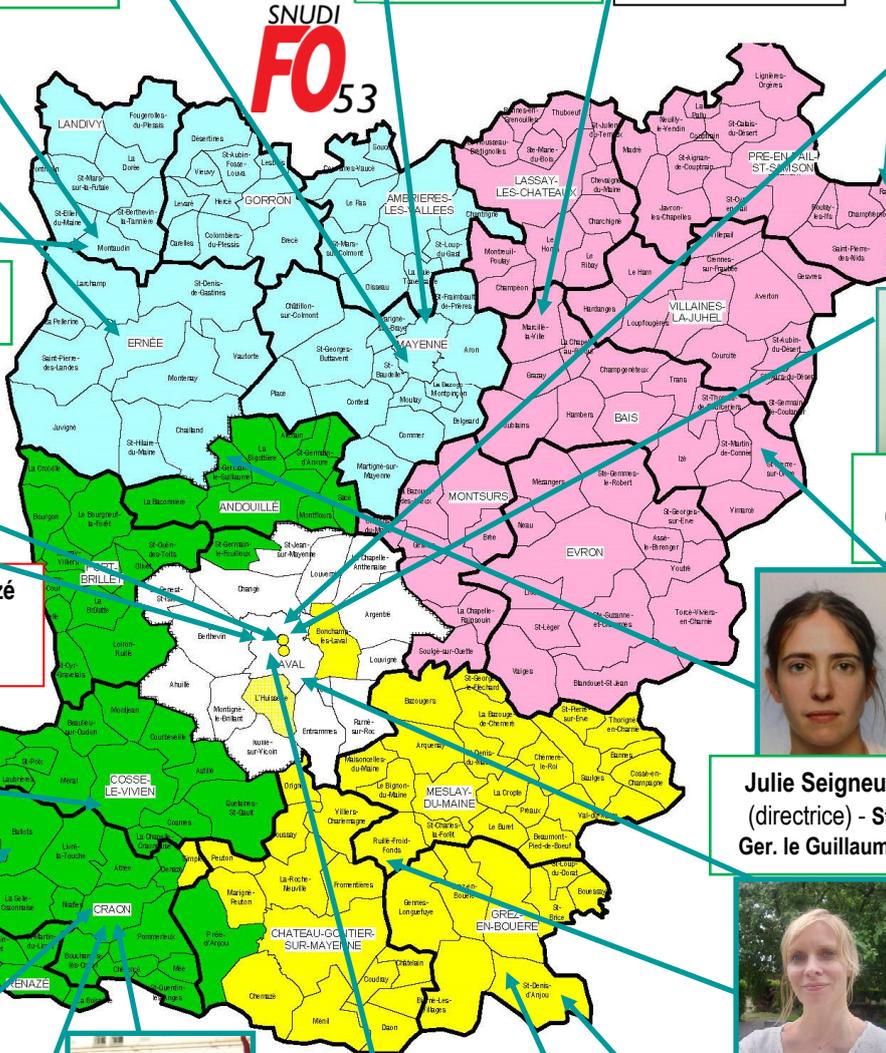
Thierry Orève
(directeur)
Ravigny



Emeline Martin
(Adjointe)
Montaudin



Claire Garin
(TR) - Ernée



Marion Le Dauphin
(Adjointe) - Hillard



Martine Ganne
(adjointe), Michelet,



Catherine Bonnard
TR - Laval



Sébastien Touzé
(directeur)
Michelet - Laval



Julie Seigneur
(directrice) - St
Ger. le Guillaume



Emilie Vannier
(adjointe)
St Pierre s/ Orthe



Stève Gaudin
TR - Cossé le Vivien



Hélène Colnot
TRS - Ballots



Clotilde Hunot
(directrice) -
Ruillé Froid-Fonds



Sandra Rèche
Congé de forma-
tion— Laval



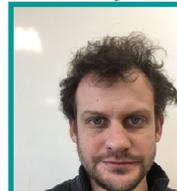
Jean-François Bohec
(adjoint) - Matisse, Craon



Magali Bohec
(TR) - Craon



**Matthieu
Valton**
Adjoint
Craon



Samuel Hellard
TR - Laval



Frédéric Gaysot
(directeur) - élé-
mentaire,
St Denis d'Anjou



Yoann Denuaut
Adjoint
St Denis d'Anjou

— Conseil syndical
— Bureau départemental

SNUDI-FO 53, syndicat **FORCE OUVRIERE** des PE, PsyEN et AESH des écoles publiques de la Mayenne

10, rue du Dr. Ferron – BP 1037 – 53010 Laval Cedex

Tel. : 06 52 32 30 45 – @ : contact@snudifo-53.fr – Site : www.snudifo-53.fr

Facebook : @snudifomayenne / Twitter : @SNUDIFO53

Suis-je éligible à un RDV de carrière PPCR cette année ?

PPCR instaure un nouveau mode d'évaluation professionnelle avec 3 RDV de carrière :

- **1er RDV** : pour les collègues qui sont dans la 2ème année du 6ème échelon en 2021-2022, **c'est-à-dire ceux qui sont passés au 6ème échelon entre le 01/09/2020 et le 31/08/2021**
- **2ème RDV** : pour les collègues qui ont en 2021-2022 une ancienneté comprise entre 6 et 18 mois dans le 8ème échelon, **c'est-à-dire ceux qui sont passés au 8ème échelon entre le 01/03/2020 et le 28/02/2021**
- **3ème RDV** : pour les collègues qui sont en 2021-2022 dans la 2ème année du 9ème échelon, **c'est-à-dire ceux qui sont passés au 9ème échelon entre le 01/09/2020 et le 31/08/2021**

Comment être sûr d'être éligible cette année ?

Vous devez vous rendre sur lprof, partie « les services » puis cliquez sur

« Utilisez SIAE pour gérer vos RDV de carrière »

Choisissez alors l'Académie de Nantes.

L'application vous indiquera si vous êtes éligible cette année.

Si c'est le cas, c'est à travers cette application que vous serez averti(e) par votre IEN de votre date de visite, avec un délai de prévenance ramené à 15 jours maximum (depuis l'an dernier)

Les rendez-vous de carrière de l'année 2021-2022 détermineront les promotions accélérées et les passages à la hors classe pendant l'année 2022-2023.

L'objectif de ces rendez-vous de carrière est d'« apprécier la valeur professionnelle ». Au nombre de trois au cours de la carrière, ils sont déterminants pour l'accélération de carrière d'une année au cours des 6ème et 8ème échelons de la classe normale et pour l'accès à la hors classe.

Le premier rendez-vous se déroule lors de la deuxième année du 6ème échelon, le second durant la période comprise entre un an et demi et deux ans et demi d'ancienneté dans le 8ème échelon et enfin le troisième lors de la deuxième année du 9ème échelon.

Attention ! Suite à l'arrêté du 21 juin 2019 :

- le délai entre la notification et la date du rendez-vous carrière est réduit « d'un mois » à « 15 jours » ;
- le délai entre la notification par l'IEN du compte-rendu du rendez-vous de carrière et les observations éventuelles de l'agent est réduit de « trois semaines » à « quinze jours » ;
- un rendez-vous de carrière en septembre de l'année scolaire suivante est organisé pour les agents qui n'étaient pas en service au moment où ils avaient été convoqués, s'ils sont en fonction pendant cette nouvelle période.

PPCR, du mieux pour les personnels ? Depuis 2017, les règles de promotion ont été modifiées. 30% des enseignants promouvables des 6ème et 8ème échelons accèdent à l'échelon supérieur avec une bonification d'un an. Ce sont les évaluations issues des rendez-vous de carrière (ceux passés pendant la précédente année scolaire pour les promotions 2021-2022) qui détermineront les bénéficiaires de l'avancement accéléré.

Les IEN et les IA ont ainsi le pouvoir de choisir directement quels enseignants favoriser. En clair, c'est la promotion arbitraire.

Sans oublier, l'accompagnement (constellations, évaluations d'écoles...) Le décret du 5 mai 2017 précise :

« Tout professeur des écoles bénéficie d'un accompagnement continu

dans son parcours professionnel. Individuel ou collectif, il répond à une demande des personnels ou à une proposition de l'institution. ». L'accompagnement des personnels est encore une nouvelle disposition réglementaire. Il peut concerner un enseignant dont les compétences sont à consolider, pour remédier à des difficultés rencontrées ou pour faciliter une mobilité professionnelle.

Il peut être collectif et peut concerner une école, un bassin, une équipe inter-degré. Un processus d'accompagnement peut être décidé par un IEN à tout moment. Les enseignants « accompagnés » peuvent être amenés à faire l'objet de visites supplémentaires en classe, à intégrer des formations, voire à rédiger des écrits, des comptes rendus, des bilans, à l'instar des PE stagiaires.



**Demande à tes représentants
SNUDI-FO le spécial
8 pages PPCR (MAJ
septembre 2021)**

Calendrier du déroulement de RDV de carrière et voies de recours

Avant le début des congés d'été précédent l'année scolaire du RDV de carrière	Information de la programmation d'un rendez-vous de carrière pour l'année scolaire à venir.
15 jours avant le RDV de carrière	Notification de la date de RDV de carrière
Jour J - RDV de carrière	
Fin de l'année scolaire durant laquelle s'est déroulée le RDV de carrière au plus tard	Notification de compte-rendu du RDV de carrière avec appréciation littérale sur l'application SIAE
Dans les 15 jours après réception du compte-rendu de RDV de carrière	Possibilité de rédiger des observations suite au compte-rendu
Dans les deux semaines suivant la rentrée scolaire suivante	Communication de l'appréciation finale de l'IA- DASEN
30 jours maximum après réception de l'appréciation finale	Possibilité d'adresser un recours contestant l'appréciation finale
30 jours maximum après réception du recours	L'administration a 30 jours pour répondre au recours
30 jours maximum après la réponse de l'IA- DASEN ou après l'absence de réponse de l'IA- DASEN	Possibilité de saisir la CAPD pour étude du recours
A l'issue de la CAPD	Notification de l'avis définitif de l'IA-DASEN

CHSCT / situation sanitaire

Avis proposé par FO et adopté en CHSCT le 24 juin :

Le CHSCT de la Mayenne réuni le jeudi 24 juin 2021 constate l'absence de capteurs de CO2 dans les salles de classe des lycées, et la présence aléatoire de ce dispositif dans les salles de classe des collèges et des écoles.

Considérant les préconisations ministérielles, le CHSCT de la Mayenne demande que toutes les salles de classe des établissements scolaires du département soient équipées de capteurs de CO2.

Le CHSCT de la Mayenne demande qu'en fonction des constats et analyses réalisés, que la question de la fourniture d'équipement de purification de l'air soit posée.

Le CHSCT demande par conséquent au Directeur Académique de s'adresser en ce sens à toutes les collectivités de rattachement des établissements scolaires.

POUR : FO (2) – FSU (2) / ABSTENTION : UNSA (2)



Extraits du communiqué de rentrée du SNUDI-FO 53, à propos de la situation sanitaire

Le SNUDI-FO 53, avec sa fédération de l'Éducation, et son Union Départementale appelle à toute forme d'action syndicale qui revendique le retrait de la loi « relative à l'adaptation de nos outils de gestion de la crise sanitaire » qui introduit le pass-sanitaire et remet en cause le code du travail et le statut de la Fonction Publique.

Comment comprendre les 60 millions par mois pour recruter des vigiles pour contrôler les pass à l'entrée des hôpitaux et l'absence de moyens pour des postes de soignants, de postes supplémentaires pour les écoles ? Comment ne pas comprendre la méfiance vis-à-vis de ce gouvernement qui divise la population et annonce le maintien des contre-réformes de l'assurance chômage et des retraites, le démantèlement de la protection sociale et la casse des services publics alors que les industries pharmaceutiques s'enrichissent et que la population se précarise de plus en plus.

Si le pass-sanitaire de Macron n'est pas demandé dans les écoles, il contraint déjà certains personnels comme les psychologues de l'Éducation Nationale, les collègues affectés dans les établissements médico-sociaux avec menaces de suspension et de retrait de salaire ! Le SNUDI-FO 53 soutient tous les personnels confrontés au « pass sanitaire » et exige qu'aucune sanction ne soit prise à leur encontre.

Sur la question sanitaire dans les écoles, le ministre a publié la quarantième version de son protocole qui n'a toujours de sanitaire que le nom...

Où sont les postes pour faire baisser les effectifs ? Où sont les capteurs CO2 et les purificateurs d'air ? Où sont les masques adaptés ? Où est le recrutement d'infirmières et de médecins scolaires pour la mise en œuvre du dépistage ?

La seule réponse du ministre : Une rentrée « presque » normale ; on ouvre les fenêtres, on aère... et... on brasse du vent !

Dans l'immédiat, le SNUDI-FO 53 réitère sa demande faite en juin de la réunion d'un CHSCT départemental dans les meilleurs délais.

Lors du CHSCT du 24 juin, FO a fait inscrire à l'ordre du jour un point sur la situation sanitaire. Durant cette réunion, contre l'avis du DASEN qui pense avoir géré remarquablement la crise sanitaire avec des moyens conséquents, FO a pu nuancer en condamnant seule, de nombreuses défaillances depuis mars 2020 comme : L'absence de gel hydroalcoolique fourni par l'employeur pour ses personnels, le fiasco des masques inadaptés, inconfortables, étouffants, intoxicants pour certains, le problème de la mise en place de la ventilation adéquate laissée à la charge des mairies, la campagne de tests salivaires chronophage pour les directeurs/directrices, l'absence de priorité à la vaccination malgré une exposition et un risque avéré, des protocoles sanitaires successifs illogiques et inapplicables...

Quelques chiffres de l'administration donnés fin juin :

- **Vaccination** : 192 personnels de l'EN (de plus de 55 ans) se sont présentés pour recevoir une 1^{ère} injection. Pour la deuxième injection, 3 créneaux les 6, 7 et 8 juillet. 80% d'entre eux se présenteront, 20% iront ailleurs.
- **Tests salivaires** : pour le 1^{er} degré, 18465 élèves ont été testés et 788 personnels pour 43 cas positifs. Pour les collèges, 1320 élèves testés et 29 personnels pour 1 cas positif.

« L'Éducation Nationale, notre majorité l'a particulièrement choyée, et nous allons continuer de le faire » Jean Castex, 20.10.20



A la demande de FO, la situation des PsyEN EDA a été abordée en CHSCT, le 24 juin dernier.

L'intervention de la délégation FO était construite à partir de l'analyse des réponses de notre enquête départementale :

Points que les PsyEN ont souhaité voir abordés en CHSCT : Matériel, Formation, Charge de travail, Locaux, Relations MDA, Liberté d'intervention et choix des méthodes, Relations partenaires (MDA...), Pénurie de soin

Intervention de la délégation FO au CHSCT :

5 PsyEN EDA ont pris contact avec le syndicat et ont fait état de :

– **Matériel** : Difficultés lorsqu'il faut acheter le gros matériel (tests pour examen psychologique type WISC-V) environ tous les dix ans (gros montant) car **pas de budget commun au sein des communautés de communes** (certaines communautés de veulent pas gérer cela et d'autres acceptent, certaines communes ne donnent rien pour ce budget alors que d'autres débloquent un budget défini en fonction des effectifs maternelle et élémentaire (environ 1 euro 50 par élève). Les PsyEN sont donc obligés de « quémander » auprès des élus locaux des subventions et des budgets leur permettant d'acheter le matériel nécessaire. Le ministère devait transmettre une consigne en ce sens aux DASEN ; qu'en est-il ?

De fait, il y a beaucoup d'inégalités dans le département et les PsyEN sont seuls auprès des mairies pour obtenir ces budgets. Avec les changements successifs d'IEN, il est parfois difficile d'obtenir un soutien hiérarchique en ce sens auprès de la collectivité. Un ordinateur portable et un téléphone portable sont également nécessaires puisque les PsyEN sont de fait des personnels itinérants.

Pour FO, tous les frais engagés par les PsyEN EDA doivent être pris en charge par l'administration.

– **Formation** : Difficultés pour obtenir des places (nombre limité) aux formations proposées par le rectorat pour les psyEN. Des analyses de pratiques devraient être proposées par l'Education Nationale comme cela est fait parfois pour d'autres fonctions (maîtres E ou Infirmières...). Au regard des situations très complexes auxquelles les PsyEN doivent faire face parfois, le manque de places aux formations est criant. Les PsyEN soulignent un manque d'analyse de pratique avec un psychologue extérieur par exemple. FO demande une formation continue qui répond aux besoins et demandes formulés et choisis par les PsyEN.

– **Les locaux** : les conditions de travail des PsyEN sont très disparates selon les communes. Certaines offrent de bonnes conditions (par exemple un bureau spécifique pour le psy) mais d'autres écoles n'ont pas l'espace suffisant que les PsyEN soient reçus correctement (il faudrait systématiquement un petit espace au calme et qui puisse fermer) On constate que bien souvent, il s'agit d'une salle déjà utilisée par des groupes d'élèves ponctuellement, parfois les bureaux de directeurs avec la photocopieuse, la salle des maîtres, des salles avec du matériel de sport, des salles (placard) d'archives, avec des serpillères !!... Ces conditions ne sont pas du tout adaptées pour l'exercice des missions, pour recevoir correctement des familles et des élèves. Les PsyEN nous indiquent qu'il est parfois très difficile de faire respecter le contexte de confidentialité nécessaire aux entretiens et il faut sans cesse rappeler aux équipes que le PsyEN est dans les locaux pour ne pas être dérangé. Il faudrait que des panneaux puissent être mis sur les portes (Psychologue scolaire par exemple)

Des exemples : les locaux de la Senelle n'ont pas été pourvus par la mairie, les PsyEN travaillent dans une salle de classe non aménagée. A Germaine Tillion, il y a un seul local pour 4 personnes RASED...

– **Sur le plan de la charge de travail**: les PsyEN nous indiquent qu'elle est toujours plus importante avec les dossiers MDA notamment qui prennent énormément de temps, avec de plus en plus de priorités qu'il devient difficile de hiérarchiser. Cela fait que les élèves hors champ du handicap (mais avec BEP et parfois de très grandes difficultés) sont placés sur liste d'attente et parfois sur de très longues périodes. Cela est évidemment à mettre en lien avec les problématiques qui nous sont remontées par les enseignants dans

le cadre de la gestion de l'inclusion scolaire. Les PsyEN, manquent de temps, et on en revient au même : il manque des postes !

Par ailleurs, les PsyEN qui ont répondu, nous font état de la pénurie au niveau du soin et des structures adaptées (les délais sont de plus en plus longs pour orthophoniste, CMP-CMPP, ITEP, SESSAD...) avec des enfants en grande souffrance qui attendent sur liste d'attente.

– **Relations partenaires** : Face aux demandes des services extérieurs (CMP, médecin traitant, neuropsychiatre, ...), les PsyEN ont parfois besoins de soutien. En effet, des demandes s'apparentent parfois plus à des injonctions extérieures. Face à la médicalisation de la difficulté scolaire, FO demande que les missions des PsyEN soient rappelées auprès des partenaires extérieurs.

En conclusion :

Des PsyEN ont alerté leur hiérarchie, (parfois via le CHSCT) depuis plusieurs années sur leur charge de travail grandissante, et sur des situations intenable liées en particulier aux manques de postes. Des délégations de PsyEN ont pourtant été reçues à la DSDEN; seule réponse de l'autorité hiérarchique : "Il faut positiver" ou encore, une réorganisation des secteurs d'intervention au lieu de répondre à la revendication de création de postes. Se pose également la question du recrutement de compléments de service et de remplaçants PsyEN. Ainsi un Psy EN revenant d'un long congé maladie ou d'un congé maternité retrouve les dossiers qui étaient à traiter avant son départ avec toutes les nouvelles demandes qui se sont cumulées en son absence.

Le ministre nous a indiqué avoir ouvert 110 postes au concours. Effectivement 5 de plus que l'année dernière, mais qui ne correspondent qu'aux départs en retraite des PsyEN EDA. Il faudrait au moins le double de postes au concours a minima pour améliorer l'existant ! Il faudrait des créations de postes en nombre suffisant pour avoir un RASED complet pour 800 élèves.

Réponse du directeur académique et de l'IEN adjoint à l'IA :

La réorganisation prévue des RASED sur Laval 1 est suspendue. Pour le DASEN, la question des RPS des psychologues est « un vrai sujet », mais la question des moyens n'est pas unique. A la demande FO d'agir au niveau du Rectorat pour la création de postes à hauteur des besoins, le DASEN répond qu'il ne s'y oppose pas et reconnaît qu'il faut effectivement des moyens, en ajoutant qu'il faudrait également « optimiser le service des PsyEN ». Il ajoute qu'il peut lui aussi créer des postes. La délégation l'a interrogé sur le type de moyens puisque la gestion des PsyEN s'opère désormais au niveau académique avec le nouveau statut. Le DASEN a répondu qu'il pouvait agir sur la création de poste au niveau départemental et nous lui avons donc demandé de permettre ces créations.

Note FO : Les PsyEN (EDA et EDO) relèvent de deux « enveloppes budgétaires : le programme 140 (ou BOP 140) et le programme 141 (BOP 141)

Pour l'IA, « il y a une absence d'équilibre dans l'organisation des RASED. Il y a aussi une absence de collectifs. » Il affirme avoir « fait l'état des besoins », et pointe un déséquilibre, en particulier entre Laval 1 et Laval 2.

Sur la question des formations, l'IA nous répond qu'il va faire remonter, qu'il ne faut pas s'interdire de formuler les demandes.

A propos des disparités relatives à la fourniture de matériel, le DASEN n'exclut pas d'intervenir auprès des mairies. Il nous indique ne pas avoir reçu le courrier du ministère en ce sens.

Compte-tenu de l'heure tardive à laquelle ce point à l'ordre du jour a été abordé, FO a demandé si l'ensemble des membres du CHSCT étaient d'accord pour ajouter un nouveau point « PsyEN » à l'ordre du jour du prochain CHSCT, ce que les représentants des personnels présents ont accepté et validé.

La délégation FO note des avancées, certes insuffisantes, et une écoute particulièrement attentive du directeur académique sur ce point. Nous invitons les PsyEN EDA à se regrouper avec FO pour lister précisément leurs demandes et leurs revendications. Pour cela, le syndicat propose une journée de stage le jeudi 25 novembre à Laval (détails en dernière page et sur notre site internet)

Non, Monsieur le ministre, ce n'est pas ça la Laïcité : La Laïcité, c'est le strict respect de la loi de 1905 !

Au prétexte de promouvoir la laïcité dans les établissements scolaires, le ministre vient de lancer une campagne de communication. Il a fait appel à une agence pour déployer des panneaux publicitaires et des affichages dans les établissements.

Ces affiches entretiennent une profonde confusion, voire un contresens, sur ce qu'est la Laïcité. On peut y lire : « Permettre à Milhan et Aliyah de rire des mêmes histoires. C'est ça la laïcité », « Tout faire pour que Imrane, Axelle et Ismail pensent par eux-mêmes. C'est ça la laïcité », ou encore « Permettre à Sacha et Neissa d'être dans le même bain. C'est ça la laïcité. » Les photographies et le choix des patronymes jouent avec l'implicite, des représentations, laissant entendre que la laïcité pourrait être mise en danger par une catégorie de la population.

Ce n'est pas ça la Laïcité. Les affiches du ministre en ignorent même les fondements : la neutralité de l'État issue de la loi de 1905, la liberté de conscience, et l'égalité de tous devant la loi sans distinction de religion ou de conviction. Le rôle de l'École publique et laïque n'est pas d'assigner les élèves à leur identité réelle ou supposée. Sa mission première est de permettre l'instruction de tous.

Après la mise en place d'un conseil des « sages » composé de personnalités de diverses sensibilités philosophiques et religieuses, après les équipes « Valeurs de la République », après les propos du ministre sur « l'islamo-gauchisme » dans les Universités, après le SNU, difficile de croire que cette campagne relève d'une méconnaissance de la part du gouvernement. Elle s'inscrit dans un dévoiement de la Laïcité à des fins politiques, dans la continuité de la Loi sur le séparatisme. Elle confirme toutes nos craintes quant au plan de formation « aux valeurs de la République » que le ministre veut imposer aux personnels de l'Éducation nationale dès cette année.



Le SNUDI-FO 53 s'opposera à toute remise en cause du statut de fonctionnaire, au nom d'une normalisation prétendument laïque. Elle veillera au strict respect de la liberté pédagogique : les personnels ne sont pas les relais de la propagande gouvernementale.

Le SNUDI-FO 53 rappelle que l'État doit être le premier garant de l'application du principe de Laïcité et de neutralité. Cela implique par exemple de donner tous les fonds publics à la seule École publique et d'abroger toutes les lois anti-laïques, des lois Debré jusqu'à la loi « pour une École de la confiance » qui renforce encore le financement public aux écoles maternelles privées.

Supplément Familial de Traitement en 2021-2022

1 enfant : 2,29 € /mois

2 enfants : 10,67 € + 3 % du traitement brut mensuel

3 enfants : 15,24 € + 8 % du traitement brut mensuel

Par enfant supplémentaire : 4,57 € + 6 % du traitement brut mensuel.

Supplément Familial de Traitement (SFT)

Il comprend une partie fixe et un élément proportionnel du traitement brut, définis en fonction du nombre d'enfants à charge de moins de 16 ans :

· 1 enfant : 2,29 € /mois

· 2 enfants : 10,67 € + 3 % du traitement brut mensuel

· 3 enfants : 15,24 € + 8 % du traitement brut mensuel

Par enfant supplémentaire : 4,57 € + 6 % du traitement brut mensuel.

Les personnels **fonctionnaires et « non-fonctionnaires »** des services et des établissements d'enseignement (*publics et privés*) (*y compris assistants d'éducation AESH ou AED et à l'exception des personnels vacataires*) peuvent prétendre à un **supplément familial de traitement** lorsqu'ils ont à charge, au sens des prestations familiales, un ou plusieurs enfants.

Le supplément familial de traitement est versé à **un seul des deux conjoints**, lorsqu'ils exercent l'un et l'autre dans la

fonction publique (*fonctionnaires ou non fonctionnaires*). Le décret n° 99-491 du 10 juin 1999 offre la possibilité, depuis le 1er juillet 1999, dans un couple de fonctionnaires (*ou assimilés*), mariés ou vivant en concubinage, de choisir, d'un commun accord, **lequel des deux sera attributaire** du supplément familial de traitement sachant qu'une part du SFT est un pourcentage du traitement brut.

Ce choix ne peut être remis en cause qu'au bout d'un an.

Le décret 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié prévoit désormais qu'**en cas de résidence alternée du ou des enfants le SFT peut être partagé par moitié entre les deux parents sur demande conjointe ou à la demande de l'un d'entre eux.**

Les modifications de situation de famille (naissance, mariage, divorce...) concernant des personnels qui perçoivent le supplément familial de traitement doivent être systématiquement portées à la connaissance du service gestionnaire chargé de la gestion des dossiers individuels. **A chaque nouvelle rentrée scolaire**, une étude du renouvellement des droits au supplément familial de traitement est effectuée.

Il convient **pour percevoir le SFT** de compléter les documents demandés. Contactez le syndicat en cas de doute et pour toute demande de conseils ou de précisions.

Formation en « constellation » : Liberté de choix !

Formation –constellation, de quoi s'agit-il ?

Pour rappel, il s'agit d'une formation de 18 + 12h qui se résumerait à observer et être observé par un groupe d'autres collègues et d'un CPC dans nos classes, dans le cadre de PPCR !

Cette formation sera proposée en mathématiques et en français tous les 6 ans. Les enseignants désignés d'office en « constellation » ne pourraient pas s'inscrire sur les animations pédagogiques au choix comme les années précédentes.

Après les animations pédagogiques « obligatoires », ce sont donc les « constellations » !

Cette nouvelle formation se décline en plusieurs temps :

1/ Réflexions collectives

2/ Formations théoriques

3/ Visite du CPC dans les classes

4/ Visites croisées entre collègues : un collègue servira de « cobaye » et les autres évalueront la séance présentée... une rotation serait effectuée entre tous les membres d'une même constellation, en fonction des possibilités de moyens de remplacement...

Après un « dîner presque parfait », c'est « la classe presque parfaite » ! INACCEPTABLE !

[Pour en savoir + rdv sur notre site internet : snudifo-53.fr](http://snudifo-53.fr)

Vous êtes concernés par cette formation-constellation cette année ?

Les enseignants non volontaires pour suivre cette formation peuvent adresser un courrier à leur IEN (avec copie au SNUDI FO), pour lui faire savoir qu'ils ne souhaitent pas être concernés par le Plan Français / Mathématiques et qu'ils choisiront leurs animations pédagogiques à hauteur de 18h afin de respecter leurs 108h.

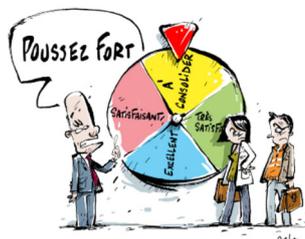
[Modèle de lettre de refus](#) sur notre site internet

Nous vous invitons à prendre connaissance de la motion proposée par le SNUDI-FO 53 aux écoles afin de faire remonter le maintien de la liberté pédagogique, de la liberté de choisir ses animations pédagogiques et refuser d'être stagiaire à vie comme l'impose le cadre de PPCR. Nous vous invitons à la signer et à nous la renvoyer.

[Motion conseil des maîtres](#)

Rappelons que chaque PE peut participer à 9 heures de réunions d'informations syndicales (RIS) et les déduire des animations pédagogiques qu'il choisit, y compris s'il s'agit d'une formation en « constellation » (décret 447 du 28/08/82 et circulaire n°2014-120 du 16.09.2014).

... Alors n'hésitez pas à utiliser votre droit syndical !



Le conseil des maîtres de l'école de ..., réuni le ..., a été alerté sur la mise en place des formations constellations qui remettent en cause la liberté pédagogique et le libre choix de la formation.

Le conseil des maîtres considère que ces formations vont à l'encontre du droit à la formation continue volontaire et statutaire puisqu'elles revêtent un caractère obligatoire pour nombre de collègues qui ont été désignés « volontaires ».

Le conseil des maîtres refuse :

- d'être évalués par des pairs ;

- d'évaluer les collègues ;

- la co-observation et les visites des CPC que cela soit dans le cadre des 2 jours de stage ou dans le cadre de la préparation de la constellation.

Les membres du conseil des maîtres n'acceptent pas que cette formation puisse avoir une influence sur le déroulement de carrière à travers le dispositif PPCR.

En respect des textes en vigueur, les membres du conseil des maîtres demandent à pouvoir choisir le contenu des formations et animations pédagogiques en toute liberté.

Copie au SNUDI-FO 53

Plan français et maths : un dispositif issu de PPCR, Pour aller vers le nouveau management du « Grenelle »

Le ministre a envoyé pendant les congés une circulaire intitulée « Consolidation des plans français et mathématiques » aux recteurs et IA-DASEN. Elle concerne les formations PPCR dites « en constellation » mise en place dans le premier degré et les « laboratoires de mathématiques » du second degré. Rappelons que ces dispositifs sont largement rejetés par les personnels là où ils ont été imposés.

Le ministre met la pression sur les directions académiques pour amplifier ce dispositif et indique « des indicateurs de suivi des plans français et mathématiques seront demandés aux académies au cours du premier trimestre 2021-2022 et leur analyse fera l'objet d'un échange au moment du dialogue stratégique de gestion et de performance des académies avec le ministère. »

Dans le premier degré, il précise même qu'il s'agit « d'un objectif de formation essentiel et d'une priorité en matière de remplacement » ! Alors que les postes manquent partout et que, dès la rentrée, des classes sont sans enseignant : les personnels apprécieront !

Pourquoi un tel acharnement à imposer ce plan, en particulier compte tenu des conditions actuelles de rentrée ?

Pour comprendre, il faut partir de l'origine (le protocole PPCR sur l'évaluation des enseignants et son volet « accompagnement ») pour aller vers l'objectif du ministre (le « Grenelle » qui vise à totalement individualiser les carrières en instaurant une logique RH comme dans le privé).

Un accompagnement qui découle de PPCR, inscrit dans les lignes directrices de gestion promotions

Le plan maths-français ne vient pas de nulle part : le ministre réaffirme lui-même que cela découle de PPCR dans son projet de « Lignes Directrices de Gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels ». Dans le chapitre « Un accompagnement des personnels tout au long de leur carrière », il est précisé que les DRH académiques contribuent « à l'accompagnement professionnel des personnels par la mise en place et la coordination de dispositifs d'aide, de soutien et de conseil ainsi que de formation en lien avec le service académique de la formation continue de tous les personnels. (...) Les personnels doivent, selon leurs fonctions : (...) faire évoluer leurs pratiques professionnelles (...) et partager leurs expériences entre pairs ».

FO, depuis la mise en place de PPCR qu'il n'a pas signé, a toujours alerté sur le dispositif d'accompagnement PPCR, individuel ou collectif, visant à remettre en cause l'indépendance professionnelle et la liberté pédagogique pour imposer les contre-réformes ministérielles.

Accentuer encore cet « accompagnement » permanent

La circulaire préconise de « consolider les dynamiques en cours ».

Dans le premier degré, le ministre demande l'« anticipation (identification des PE et constitution des constellations), (la) planification de la formation de tous les PE de chaque circonscription sur 6 années, (l')articulation et (la) complémentarité des plans entre eux et des temps de formation – formations renforcées et animations pédagogiques ».

Le ministre entend donc imposer à tous les PE au moins deux années sur six de formation en « constellation » (une fois en français, une fois en mathématiques sur six ans) pour une durée annuelle de 30H (contre 18H normalement prévus pour la formation dans les obligations réglementaires de service des PE). Il est demandé aux IA de planifier ce calendrier sur 6 ans dès l'année 2021/2022.



Vers le nouveau management du « Grenelle »

Le ministre explique lui-même que « les plans français et mathématiques répondent aux enjeux soulevés par les participants au Grenelle de l'Education, en faveur d'une formation de proximité, dans la durée, entre pairs et répondent à des besoins contextualisés ». Anticipant la fusion des corps d'inspection et avançant davantage vers celle des corps enseignants, il décide que chaque plan sera piloté par un binôme 1er et 2nd degré (IEN et IA IPR), que les « laboratoires mathématiques (du 2nd degré) peuvent accueillir les constellations (...) et favorisent ainsi la mise en place d'une formation inter-degré efficace ».

Rappelons que le ministre prévoit que l'évaluation des enseignants se fasse par des pairs (conseillers pédagogiques, directeurs d'école, enseignants désignés par lettre de mission...) tout en recentrant les missions des inspecteurs sur le « pilotage », c'est-à-dire le suivi des contre-réformes ministériels.

Ces mesures s'articulent avec la généralisation de l'évaluation des établissements (permanent en REP+ avec la mise en place de la part variable), le statut des directeurs d'école, la mise en place de « RH de proximité » ... Assurer le « geste professionnel et la chaîne de pilotage »

Pour finir, il le ministre entend à travers ce plan engager « la transformation de la formation continue » pour aller vers « la fixation et l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs (...) Il s'agit d'assurer le geste professionnel des professeurs (...) et la chaîne de pilotage, du recteur aux professeurs. »

Tout est dit...

La FNEC FP-FO continue ses interventions à tous les niveaux pour faire échec aux contre-réformes du « Grenelle » dont le plan français et mathématiques est un élément saillant. Elle invite les personnels à se réunir pour discuter des revendications et des moyens de les faire aboutir.

Les élèves en difficulté sont-ils bien traités ?

Le manque de moyens des élèves en difficulté et l'échec des Pôles inclusifs d'accompagnement localisé (Pial) mayennais sont des axes majeurs de Force ouvrière éducation 53.

Pour FO éducation 53, l'une des faiblesses majeures de la rentrée en primaire en Mayenne est le manque de moyens dédiés aux élèves en difficulté. « L'inclusion est une des solutions parmi d'autres, mais ce n'est pas la panacée. Il faut faire du cas par cas », fustige Fabien Orain, enseignant spécialisé.

FO estime qu'il faudrait davantage de remplaçants, de psychologues, d'enseignants spécialisés (maîtres E et G), d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH). « Mais aussi d'unités localisées pour l'inclusion scolaire (classes Ulis) et de structures spécialisées. Car les besoins explosent. Tout comme les dossiers gérés par la Maison départementale de l'autonomie, ajoute Steve Gaudin, le secrétaire départemental. Les psychologues, par exemple, n'ont plus le temps de rencontrer les élèves. Ils ne font plus que du remplissage de dossiers. »

Le statut des personnels AESH

Dans le collimateur du syndicat, également, les Pials (Pôles inclusifs d'accompagnement localisé). « Il permet au directeur des services académiques 53 de faire un tour de passe-passe. La structure mutualise les personnels AESH, ce qui crée l'illusion. Mais au bout du compte, les notifications adressées aux élèves en difficulté ne sont ni respectées, ni à la hauteur des besoins. Les parents s'en rendent compte. »

Pour FO, non seulement les personnels AESH sont en nombre insuffi-



Steve Gaudin, Fabien Orain, Hélène Colnot et Sébastien Touzé du syndicat FO Éducation 53, premier degré. | PHOTO: OUEST FRANCE

sant. « Il faudrait en recruter environ 80. On sait en effet qu'entre 120 à 130 élèves ne sont pas ou mal accompagnés dans le département. » Et leurs conditions de travail « restent sous le seuil de pauvreté. Nous essaierons de nous faire entendre lors de la convention nationale du 15 septembre qui leur est consacrée. »

C'est l'un de leurs chevaux de bataille : exiger un capteur de dioxyde de carbone dans chaque classe du département. « Et lorsque le besoin se fait ressentir, il faut aussi que

l'enseignant ait accès à un purificateur d'air. »

D'autres craintes se profilent

FO a consulté une cinquantaine de professeurs des écoles à Laval (Mayenne), soit environ un quart des effectifs totaux. « 70 % d'entre eux demandent le retour à la semaine de quatre jours. Nous avons demandé au maire Florian Bercaut, par écrit en juin, une vraie consultation des personnels sur cette question. Toujours pas de réponse de sa part ! »

À commencer par l'expérimenta-

tion annoncée par le gouvernement d'octroyer au directeur la possibilité de recruter lui-même des enseignants. « C'est la voie tracée vers la privatisation de l'enseignement. »

FO 53 l'assure, ses deux axes de travail pour l'année seront la question des salaires des personnels et leurs conditions de travail. Une première manifestation est prévue jeudi 23 septembre. Puis mardi 5 octobre, en intercatégoriel.

Jean-Loïc GUERIN.

LEGLOB-JOURNAL

Investigations, analyses, opinions, podcasts - Mayenne



Podcast > Rentrée scolaire : l'ITV de Steve Gaudin (Snudi-FO)

leglob-journal.fr 11 septembre 2021

Interview audio du secrétaire départemental du SNUDI-FO 53 qui s'est prêté au jeu des mots clés pour répondre au Glob-Journal en cette rentrée scolaire de septembre 2021 – 7'12—à écouter et à télécharger sur notre site.



Le SNUDI-FO de la Mayenne appelle les collègues du 1er degré à se mettre en grève dès jeudi 23 septembre : résistons, agissons pour stopper la casse de l'école et reconquérir ce que nous avons perdu.

- pour l'augmentation immédiate des salaires (183 euros tout de suite + rattrapage des pertes subies par l'inflation et le gel de la valeur du point d'indice) ;
- pour nos conditions de travail (arrêt des suppressions et la création des postes statutaires nécessaires);
- contre toutes les attaques statutaires: abandon du projet de loi Rilhac, retrait du Grenelle, retrait de PPCR;
- pour le retrait immédiat du projet d'expérimentation Macron;
- contre l'inclusion systématique : des moyens pour l'enseignement spécialisé;
- un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH, l'abandon des PIAL.

LES "GROS MOTS" DE MARGEILLE
EN BON FRANÇAIS



Grève interpro le 5 octobre

Appel intersyndical Education mayennais



Pour un plan d'urgence dans l'Éducation, pour les postes, les salaires et l'amélioration de nos conditions de travail !

Appel à la grève le jeudi 23 septembre

Nos organisations appellent tous les personnels de l'Education à se mettre en grève et à se rassembler jeudi 23 septembre à Laval Place du Jet d'eau à 12h30

Oui à l'amélioration des conditions de travail par la dotation de moyens supplémentaires !

Oui à l'augmentation des salaires pour TOUS les personnels !

Non à la casse de l'Ecole ! Non à la casse de nos statuts !

En grève le 23 septembre dans la perspective d'une mobilisation interprofessionnelle d'ampleur le 5 octobre et d'une mobilisation pour les AESH le 19 octobre.



Muriel Lageiste AESH et représentante FO au CHSCT, devant la DSDEN



AESH FO 53



Les syndicats FO à vos côtés !

Des représentants du personnel AESH

Une commission FO AESH mayennaise

Des interventions constantes auprès de l'administration pour le respect de vos droits

Des informations régulières pour être informé de ses droits

Des initiatives locales et nationales

Des stages et des réunions d'informations tous les ans

Un groupe d'échange FaceBook et une liste de diffusion dédiée depuis 2 ans



Note de la FNEC-FP FO de la Mayenne
Aux AESH des établissements publics et privés
Rentrée scolaire et obligations de service des AESH : Les AESH ne sont pas soumis aux mêmes obligations que les enseignants !

FNEC FP 53



Guide



Le Guide AESH 53 2021-2022 sera envoyé chez tous les adhérents AESH FO mayennais ! Qu'on se le dise...

Mardi 12
octobre

Rentrée 2021
Rentrée sociale !

Mardi 19
octobre

Direction d'école

Mardi 16 novembre
Mardi 15 mars

Connaitre ses droits

Jeudi 25
Novembre

PsyEN – RASED

(en présence de Claire Viso, PsyEN du 76, et
Mathieu Laguetta secrétaire national du SNUDI-FO)

LAVAL



Inscriptions en ligne sur notre
site internet – Vous avez droit à
12 jours / an sur temps de travail

ATTENTION AUX DELAIS
1 mois avant la date du stage

Je fais exister le syndicat, je
lui donne plus de poids face à
l'administration et par mon
adhésion je renforce le
syndicalisme libre et
indépendant, des partis, des
églises et des pratiques
pédagogiques...

Comme l'ont déjà fait
1 PE sur 8 en Mayenne

**JE ME SYNDIQUE
AU SNUDI-FO !**

Vendredi 26 novembre
Vendredi 25 mars

AESH

Mardi 25
janvier

Inclusion scolaire

Mardi 22
février

Santé, sécurité et
conditions de travail

Pas besoin d'Autonome si vous êtes syndiqués au SNUDI-FO...

Tous les adhérents FO sont protégés par une convention
d'assistance et de représentation en justice, signée par notre
fédération avec un cabinet d'avocats.

Les autres organisations syndicales n'incluent pas dans leurs
propositions d'adhésions la protection juridique dont vous
bénéficierez chez Force Ouvrière. Celles-ci vous incitent soit

à compléter votre adhésion syndicale avec une adhésion à
l'autonome de solidarité MAIF, soit elles n'ont pas prévu cet
aspect. Notre fédération travaille avec un cabinet d'avocats,
et tous les adhérents bénéficient d'un équivalent à un contrat
de protection juridique "vie professionnelle". En cas de
harcèlement, mise en cause, diffamation, agression, etc. vous
êtes accompagnés syndicalement ET juridiquement chez
Force Ouvrière.

Des dossiers spéciaux, des analyses, des
informations claires et régulières sur notre site, via
les correspondants FO et via La Communal-Email

(sur adresse email perso uniquement)



Réunion
information
Syndicale



Le syndicat organise toute l'année des
Réunions d'Information Syndicale (RIS). Lors
de leurs visites dans vos écoles, les
représentants du SNUDI-FO proposent aussi
des temps d'information le midi ou en fin de
journée. N'hésitez pas à nous solliciter. Si
vous souhaitez la tenue d'une réunion dans
votre école, sur un sujet particulier,
contactez le syndicat, demandez à vos
correspondants de secteur.

Suivez-nous !



Groupe Facebook d'échange entre PE du
département : Faites remonter des situations des
écoles, poser vos questions, trouver des réponses



Professeurs des écoles publiques
de Mayenne

Groupe Privé

Rejoindre le groupe

